



Constitution

1. **Nom:**

Comité de parents de l'École François-Buote

2. **Mission:**

Le Comité de parents favorise et encourage la participation active de tous les parents ou tuteurs au sein de son comité. Le Comité de parents œuvre dans un esprit d'étroite collaboration endossant pleinement la mission et la vision de l'École François-Buote afin d'enrichir l'expérience scolaire des élèves de l'école :

- en favorisant une communication ouverte entre les parents, les enseignants, la direction de l'école, la commission scolaire, la Fédération des parents de l'IPÉ et le Comité de parents. Cette communication assure l'échange et la diffusion des informations au niveau local, régional et provincial;
- en amassant des fonds pour appuyer les activités de l'école;
- en agissant de comité consultatif pour les décisions importantes de l'école;
- en faisant la promotion de la langue française et de la culture acadienne et francophone tout en reconnaissant la diversité multiculturelle du Canada;
- en offrant aux élèves et aux enseignants du bénévolat nécessaire à la réalisation des activités scolaires et parascolaires.

3. **Langue:**

Les membres doivent utiliser la langue française lors des réunions du Comité de parents. Les procès-verbaux et les ordres du jour doivent être rédigés en français.

4. **Membres:**

Tous les parents des élèves qui fréquentent l'École François-Buote, dont deux parents qui travaillent à l'école, peuvent être membres du comité. Le comité sera formé d'un minimum de 6 parents, et d'un maximum de 12 parents auquel s'ajoutent des représentants scolaire et communautaires. Si plus de 12 parents veulent faire partie du comité, des élections auront lieu pour combler les postes de conseillers vacants.

Le comité est formé des membres votants suivants:

- vice-président
- trésorier
- secrétaire
- président sortant (quand le poste existe)
- minimum de 2 membres (1 du primaire et 1 du secondaire)

ainsi que les membres non-votants suivants:

- président
- directeur de l'école
- un représentant des enseignants au primaire
- un représentant des enseignants au secondaire
- agent de développement communautaire du CISJ
- représentant de la garderie Ile enchantée
- président du conseil étudiant.

En cas d'égalité de vote, le président devra voter. Si un membre du comité, incluant un membre de l'exécutif, est absent pour 3 réunions consécutives, il pourrait perdre sa place au sein du comité. Le comité voterait sur une motion présentée par le président après avoir consulté le membre en question. La durée du mandat pour chacun des postes de l'exécutif est de deux ans. Tous les membres peuvent servir pour deux mandats consécutifs.

Tous les parents de l'école sont bienvenus en tant qu'observateurs durant les réunions. Un parent non membre du comité qui aimerait faire ajouter un point à l'ordre du jour doit communiquer avec un membre du comité au moins une semaine avant la réunion.

5. **Exécutif:**

L'exécutif est formé des postes suivants:

- présidence
- présidence sortante
- vice-présidence
- trésorerie
- secrétaire

Rôle de la présidence:

- agir comme porte-parole du comité
- convoquer et présider les réunions
- rédiger l'ordre du jour en collaboration avec le directeur de l'école
- assurer le déroulement ordonné des réunions

- assurer le respect de l'ordre du jour
- gérer le temps et le nombre d'interventions apportées
- préparer et présenter le rapport annuel pour l'AGA

Rôle de la présidence sortante:

- assister aux réunions du comité pour une période d'un an après la fin de son mandat
- assurer ainsi la continuité dans les dossiers

Rôle de la vice-présidence:

- assumer les tâches de la présidence en cas d'absence de la personne occupant cette fonction

Rôle de la secrétaire:

- prendre les notes durant les réunions
- préparer le procès-verbal qui en découle
- tenir la correspondance à jour
- préparer les annonces pour les communiqués aux parents de l'école et pour le bulletin communautaire le Francoph'Île

Rôle du trésorier:

- faire les transactions financières et la tenue des registres financiers du comité
- assurer le respect des budgets approuvés et les politiques du comité
- préparer et présenter un rapport financier pour l'AGA et les réunions mensuelles

6. **Réunions:**

6.1 *Réunions ordinaires:*

Le comité se réunit habituellement une fois par mois.

6.2 *Réunions extraordinaires:*

La présidence, d'un commun accord avec les membres du comité, peut convoquer, au besoin, une réunion extraordinaire en envoyant un avis aux parents de l'école au moins cinq jours avant la date fixée pour la réunion.

6.3 *Assemblée générale annuelle:*

L'assemblée générale annuelle (AGA) aura lieu en octobre. Tous les parents reçoivent un avis de convocation au moins 30 jours avant la date de la réunion. Tout parent intéressé peut se présenter pour devenir

membre du comité sur une base volontaire. Les membres de ce comité éliront l'exécutif. L'élection de l'exécutif se fait par proposition et vote à main levée. Si l'ordre du jour de l'AGA n'est pas trop chargé, la réunion mensuelle d'octobre pourrait avoir lieu en même temps.

6.4 *Quorum:*

Le quorum à la réunion ordinaire est fixé à la moitié plus un des membres votants du comité. Le quorum de l'assemblée générale annuelle est de huit parents.

7. **Finances:**

Toute transaction financière nécessite l'approbation du comité. Les chèques doivent toujours porter les signatures du président et du trésorier. Toute activité de collecte de fonds doit être approuvée par la direction de l'école.

8. **Divers:**

L'ancienne constitution et les autres règlements précédents n'ont plus d'effet à partir de la date de mise en vigueur de la présente constitution.

Toute décision prise par le comité doit respecter l'intérêt de la majorité des parents tel qu'exprimé par les parents aux rencontres mensuelles du comité.

La présente constitution est adoptée lors de l'Assemblée générale annuelle tenue le 20 octobre 2015 à l'École François-Buote en présence des personnes suivantes:

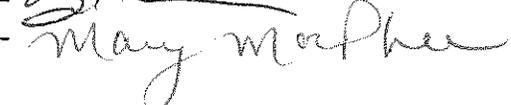
Membres votants:

- Linda G.
- Julie Sagadin
- Annie Anagnost
- Jo. Ma. Ad.
- Martine Bérault-Guonard
- Hylme Bedard
- Stephanie Gallant
- Kaley Claron

- 

-
-
-
-
-
-
-

Membres non-votants:

- 
-
- 

E Blake